

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 octobre 2025 Salle du conseil Procès-verbal	Date de convocation : 02 Octobre 2025 Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, adjoints, Laurent BOSSOREIL, , Damien CHARBONNIER, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE. Absent : Dominique MARTIN donne son pouvoir à Thierry CHAUVIGNÉ, Edith GOUJON, donne son pouvoir à Gladys RÉVEILLÈRE, Marie-Christine CHAUVIGNÉ donne son pouvoir à Marie-Geneviève BOISSINOT, Olivier TURLAIS donne son pouvoir à Damien GRELLIÉ Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.
--	--

Le PV du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « La Fontaine » : le conseil approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget annexe « La Fontaine », clôturé au 31/12/2023. Vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention. Aucun mouvement comptable n'a été enregistré sur l'exercice N, le résultat cumulé est nul. Le maire est autorisé à signer les documents comptables.

2) Versement d'un fonds de concours au SIEML – Éclairage public : le conseil accepte de verser un fonds de concours de 75 % au SIEML pour les opérations des 11 dépannages du réseau d'éclairage public réalisées entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025. Montant total des travaux : 2 063,39 € TTC ; montant du fonds de concours : 1 547,55 € TTC.

3) Convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADAPEILA (2025–2028) : dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la commune s'engage à soutenir l'association ADAPEILA (Loisirs Pluriel – Cholet) pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Une contribution annuelle de 293,00 € est sollicitée. Après lecture de la convention par Mr le maire, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

4) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Ajustements des attributions de compensation : le conseil a approuvé le rapport de la CLETC du 30/09/2025 concernant :

- La mutualisation des personnels de la Ville de Cholet (458 565 € annuel dès 2025).

- La revalorisation des charges liées à l'accueil des associations sportives (904 000 € dès 2026).
- Le futur transfert de la compétence « liaisons douces et cyclistes ».

5) Demande de subvention – Mise en conformité d'un assainissement non collectif : le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'un riverain concernant une éventuelle subvention communale pour des travaux de mise en conformité d'un assainissement non collectif. À ce jour, l'Agence de l'Eau ne verse aucune subvention aux communes pour ce type d'opération. Le conseil rappelle que les travaux relèvent de la responsabilité du propriétaire. Par ailleurs, la demande concerne un secteur hors agglomération, relevant de la compétence de Cholet Agglomération.

6) Proposition d'installation d'une colonne à verre enterrée (c'est un test d'une durée de 6 mois) : le service Gestion des Déchets de Cholet Agglomération propose à la commune la mise en place d'une colonne à verre enterrée, dans le cadre du schéma directeur d'implantation. Objectifs : améliorer le cadre de vie et faciliter l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'installation serait financée par Cholet Agglomération. La commune est invitée à transmettre une proposition d'emplacement avant le 15 décembre 2025 au service.

7) Demande de financement pour la formation

BNSSA : le conseil municipal a été informé de l'intérêt d'une jeune habitante pour suivre la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Comme évoqué dans le Flash Info de 2023, la commune peut financer cette formation sous conditions :

- Être jeune résident(e) de Montilliers.
- S'engager à exercer en tant que surveillant(e) de baignade pendant 3 ans.
- Le financement est remboursable au prorata en cas de non-respect de l'engagement.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Voirie :** des travaux de marquage est en cours sur la piste cyclable Vihiers-Montilliers. Il reste des interventions à réaliser au niveau de la Zone Artisanale des Bordages.

- Plusieurs routes ont été gravillonnées dans le cadre de l'entretien de la voirie.

♦ **Espaces-verts :** validation du devis pour l'achat de 3 sapins pour les fêtes de fin d'année Noël. Proposition d'implanter des jachères fleuries dans certains parterres de la commune

♦ **Information :** devis validé pour la réalisation du bulletin avec l'écrivain public.

♦ **Bâtiments Projet MAM :** Mr le maire présente le tableau définitif et récapitulatif des travaux, des coûts occasionnés et des subventions obtenues. Le début du chantier est prévu le 17 novembre et la fin le 4 mai sauf imprévus. Une rencontre est prévue avec les assistantes maternelles dans les mois à venir.

Affaires diverses :

▫ **Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs le Lys :** les offres reçues dans le cadre du projet sont actuellement en cours d'analyse.

▫ **Monsieur le Maire fait le point sur les différentes inaugurations ayant eu lieu :**

- Boulodrome,

- Piste cyclable route de Valanjou – rue du Stade,
- Actenium AEPR,
- Nouvelle déchèterie de Vihiers, dont l'ouverture est prévue le 13 octobre 2025.

▫ **Commémoration du 11 novembre 2025 :** la cérémonie de commémoration se tiendra le 11 novembre à 11h au Monument aux Morts. Cette année, la cérémonie sera marquée par la participation des enfants de l'école de Montilliers.

▫ **Commission ESM / commission municipale – de début de saison :** une rencontre a permis de faire un point sur le démarrage de la saison sportive. Le cloisonnement des douches dans les vestiaires, demandé par la ligue, a été réalisé conformément aux exigences.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 13 novembre 2025 à 20h30.